

approfondies à mener ultérieurement et, en fin de compte, de faire rapport à la fois à Ottawa et à Québec.

Comme ces études sont effectuées de concert avec la province de Québec, le rapport ne pourra être rendu public sans l'assentiment de cette province. Le ministre de l'Environnement a bien fait ressortir ce point en répondant à une question posée par le député de Winnipeg-Nord, ainsi qu'en fait foi la page 9151 du hansard du 29 octobre dernier.

Quant aux observations du député relativement au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qu'on me permette de rappeler que la région visée par le projet de la baie James a une population de 5,500 autochtones, soit sept bandes d'Indiens et un certain nombre de familles esquimaudes. Leurs activités traditionnelles seront sans doute touchées par l'aménagement projeté étant donné qu'une bonne part de la faune se tient dans la vallée fluviale. On étudie actuellement les effets probables.

Il va sans dire que le projet d'aménagement soulève la question des intérêts des Indiens quant à la région où ils vivent et peinent depuis tant d'années et qui a été cédée à la province de Québec en 1898 et en 1912. Au cours des dernières années, les Indiens ont exprimé une vive préoccupation pour leurs droits, non seulement au Québec, mais aussi dans l'ensemble du Canada. La Fraternité nationale des Indiens et les diverses associations provin-

ciales, avec l'aide financière du gouvernement, jouent un rôle de premier plan dans la recherche de leurs droits. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'intéresse aussi directement à la détermination du caractère et de la qualité des intérêts des Indiens dans les territoires du Québec, et surtout dans la région de la baie James, cette étude se poursuit.

Du côté provincial, au début de 1967, le Québec a créé une commission en la chargeant d'étudier l'intégrité du territoire. La commission, communément appelée la commission Dorion, a publié une partie de son rapport sur les domaines des Indiens en février de 1971. On connaît ses conclusions et ses recommandations mais le gouvernement du Québec n'a pas encore exprimé ses vues sur le rapport.

Pendant ce temps, l'Association des Indiens du Québec a soumis divers mémoires au gouvernement québécois. L'un d'entre eux a trait aux droits territoriaux, un autre aux droits de chasse et de pêche. L'Association et les divers gouvernements successifs du Québec se sont rencontrés et ont eu des entretiens. Jusqu'ici, cependant, ils n'en sont pas venus à une entente. Les négociations se poursuivent sur cet aspect particulier du problème et le ministère maintient des relations étroites avec l'Association des Indiens du Québec sur ces négociations et d'autres questions connexes.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h. 18.)